



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE PLÉNIÈRE DU 17 MARS 2022
PROCÈS-VERBAL

Étaient présents :

M. Patrice ESPINOSA, Monsieur Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT, Mme Nathalie SEGUIN, Mme. Zineb HEMAIRIA (pouvoir de M. Paul MURANO), M. Guy MORELLE, Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR, Mme Bernadette BERGER (suppléante de M. Martial PARIZOT), Mme Anne-Sophie BOISSON, M. Daniel CHETTA, Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, M. Michel CLEMENT (suppléant de Mme Marie-Françoise DUPAS), Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON, M. Simon GEVREY, Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir de M. Dominique CHOPPIN), M. Dominique JANIN, M. Martial MATHIRON (pouvoir de Mme Sylvie CHASTRUSSE), M. Bernard NAVILLON, Mme Monique PINGET, M. Emmanuel PONTILLO, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU (pouvoir de Mme Christine NIRLO), M. Claude VERDREAU (pouvoir de Mme Maïté COUBAT).

Étaient excusés :

M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir à M. Martial MATHIRON), M. Dominique CHOPPIN (pouvoir à Mme Maryline GRANDIOWSKY), Mme Maïté COUBAT (pouvoir à M. Claude VERDREAU), Mme Marie-Françoise DUPAS (suppléée par M. Michel CLEMENT), M. Jean-Marie FERREUX (suppléé par Mme Laurence SCHERRER), M. Paul MURANO (pouvoir à Mme Zineb HEMAIRIA), Mme Christine NIRLO (pouvoir à M. Jérôme THEVENEAU), M. Martial PARIZOT (suppléé par Mme Bernadette BERGER), M. Jean-Emmanuel ROLLIN.

Secrétaire de séance : Madame Zineb HEMAIRIA, 6^{ème} Vice-présidente déléguée à la Petite Enfance, à l'Enfance et à la Jeunesse.

Assistaient à la séance : M. Jean-Marc LOVAT, Mme Marie-Jo DURIEUX, Mme Sandrine GIUDICI, Mme Muriel BOUDIER, Mme Sophie BRENOT, Mme Amélie CARREAUD, M. Yves COLIN, Mme Maryline COLTEY, M. Joël KOEHLER, Mme Aurélie RIDET, Mme Axelle VESPERINI, Mme Annick VIROT.

PRÉAMBULE

Présentation DISTRI New Energy Station (Station-service hydrogène) par Monsieur Alexandre MAGALHAES, développeur Foncier.

Monsieur le Président précise que ce projet pourrait éventuellement être accueilli sur l'actuel parking public Poids Lourds, situé sur la ZAE La Boulouze, à proximité de FM Logistic. À ce jour, ce parking pose des difficultés dans son entretien et dans son fonctionnement. De plus, il est utilisé « squatté » par 2 entreprises de transports qui s'en servent comme une plateforme de stationnement des tracteurs et remorques. Ce parking n'a pas particulièrement d'intérêt pour les entreprises à proximité, ni pour les camions en transit de livraison.

Dans le cadre de la transition énergétique et écologique, ce projet pourrait convenir au monde de l'entreprise qui nous entoure.

Monsieur Daniel CHETTA souhaite savoir si les 40 camions qui vont livrer la station fonctionneront à l'hydrogène.

Monsieur Alexandre MAGALHAES répond par l'affirmative. Certains camions circulent déjà en expérimentation.

Monsieur Dominique JANIN demande à quel volume correspondent 10 kilos d'hydrogène.

Le stockage dans des bonbonnes (5 kg = 125 litres) prend moins de place et pèse moins lourd que le stockage de batteries électriques sur un véhicule.

Monsieur Claude VERDREAU demande si cette implantation ne viendrait pas en concurrence avec Air Liquide, déjà présent sur le site.

Monsieur Alexandre MAGALHAES précise que les 2 entreprises travaillent de concert. Air Liquide produit du gaz naturel pour véhicules (GNV), et DISTRY de l'hydrogène. Les 2 sociétés sont donc complémentaires.

Monsieur le Président informe qu'aujourd'hui, concernant le développement de cette énergie, Air Liquide ne s'est pas manifesté. Un porteur de projet fait une présentation de son projet ce soir. Une réflexion commune est donc à mettre en place pour réfléchir à l'opportunité de l'installation un tel projet sur la ZAE La Boulouze.

Si la Collectivité pouvait se débarrasser de cet espace qui coûte beaucoup à la Collectivité, la cession du parcellaire pourrait être une opportunité.

Monsieur Claude VERDREAU fait état de son constat de la présence de véhicules-ventouses sur ce parking.

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) donne son aval avant toute demande de permis de construire, pour des bâtiments en maçonnerie, avec toiture plate.

Monsieur Olivier GAUTHRON demande quel sera l'impact sur les entreprises avoisinantes.

Monsieur Alexandre MAGALHAES répond que la zone d'effet, qui se trouve vers les portes des compresseurs, ne va que dans une seule direction, ce qui n'a pas d'impact sur les environs.

DÉCISIONS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Désignation du secrétariat de séance

Rapporteur : P. ESPINOSA

Conformément à l'article L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président rappelle que l'article L. 2121-15 du même code prévoit qu'au début de chacune des séances, le Conseil Communautaire nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétariat de séance, dont le rôle consiste principalement dans la rédaction des procès-verbaux.

Si aucune candidature n'émerge de l'assemblée, Monsieur le Président propose la candidature de Madame Zineb HEMAIRIA, Vice-présidente déléguée à la Petite Enfance, à l'Enfance et à la Jeunesse, pour assurer le secrétariat de ladite séance.

Monsieur le Président fait appel aux candidatures.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DÉSIGNE** Madame Zineb HEMAIRIA, Vice-présidente déléguée à la Petite Enfance, à l'Enfance et à la Jeunesse, comme secrétaire de la séance plénière du Conseil Communautaire en date du 17 mars 2022.

Appel

Monsieur le secrétaire de séance procède à l'appel des membres du Conseil Communautaire. Il précise qu'au moment de l'appel, 28 membres sont présents pour 33 votants. Le quorum est atteint et la majorité est donc à 16 voix.

Approbation du procès-verbal de la séance plénière du Conseil Communautaire en date du 17 février 2022

Rapporteur : P. ESPINOSA

Monsieur le Président présente le procès-verbal de la dernière séance plénière qui s'est tenue le 17 février 2022 et demande aux membres du Conseil Communautaire si des observations ou des remarques sont à formuler sur sa rédaction.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance plénière du Conseil Communautaire en date du 17 février 2022.

FINANCES - PERSONNELS - MOYENS INFORMATIQUES - MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION

Compte de Gestion 2021 - Budget Principal

Rapporteur : V. CROUZIER

Avis de la 3^{ème} Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration) :
 FAVORABLE

Vu l'article D 2343.5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un Compte de Gestion par Budget voté (Budget Principal et Budgets Annexes). Le Compte de Gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du Compte Administratif,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2021 de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par Madame la Trésorière accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que Madame la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans les écritures,

Monsieur le Président présente le Compte de Gestion (joint en annexe) du Budget principal de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise pour l'exercice 2021 qui fait apparaître les résultats suivants :

- Investissement	3 185 441,78 €
- Fonctionnement	4 812 498,87 €
- Résultat global de clôture exercice 2021	7 997 940,65 €

Considérant qu'il n'y a aucune remarque à formuler,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celle relative à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du Budget 2021, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DÉCLARE** que le Compte de Gestion du Budget Principal de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise dressé pour l'exercice 2021 par Madame la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Compte de Gestion 2021 - Budget Principal « Funérarium »

Rapporteur : V. CROUZIER

Avis de la 3^{ème} Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration) :
 FAVORABLE

Vu l'article D 2343.5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un Compte de Gestion par Budget voté (Budget Principal et Budgets Annexes). Le Compte de Gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du Compte Administratif.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif du Budget Principal « Funérarium » de l'exercice 2021 de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par Madame la Trésorière accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que Madame la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans les écritures,

Monsieur le Président présente le Compte de Gestion (joint en annexe) du Budget Principal « Funérarium » pour l'exercice 2021 qui fait apparaître les résultats suivants :

- Investissement	- 3 476,17 €
- Fonctionnement	15 292,18 €
- Résultat global de clôture exercice 2021	11 816,01 €

Considérant qu'il n'y a aucune remarque à formuler,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celle relative à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du Budget 2021, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DÉCLARE** que le Compte de Gestion du Budget Principal « Funérarium » de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise dressé pour l'exercice 2021 par Madame la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Compte de Gestion 2021 - Budget Principal « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols »
Rapporteur : V. CROUZIER

Avis de la 3^{ème} Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration) :
 FAVORABLE

Vu l'article D 2343.5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un Compte de Gestion par Budget voté (Budget Principal et Budgets Annexes). Le Compte de Gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du Compte Administratif.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif du Budget Principal « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols » de l'exercice 2021 de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par Madame la Trésorière accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que Madame la Trésorière a repris dans ses écriture le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans les écritures,

Monsieur le Président présente le Compte de Gestion du Budget Principal « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols » pour l'exercice 2021 qui fait apparaître les résultats suivants :

- Investissement	13 869,86 €
- Fonctionnement	17 531,70 €
- Résultat global de clôture exercice 2021	31 401,56 €

Considérant qu'il n'y a aucune remarque à formuler,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celle relative à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du Budget 2021, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DÉCLARE** que le Compte de Gestion du Budget Principal « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols » de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise dressé pour l'exercice 2021 par Madame la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Compte de Gestion 2021 - Budget Annexe « ZAE Les Cent Journaux »

Rapporteur : V. CROUZIER

Avis de la 3^{ème} Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration) :
 FAVORABLE

Vu l'article D 2343.5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un Compte de Gestion par Budget voté (Budget Principal et Budgets Annexes). Le Compte de Gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du Compte Administratif.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif du Budget Annexe « ZAE LES CENT JOURNAUX » de l'exercice 2021 de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par Madame la Trésorière accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que Madame la Trésorière a repris dans ses écriture le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans les écritures,

Monsieur le Président présente le Compte de Gestion du Budget Annexe « ZAE LES CENT JOURNAUX » pour l'exercice 2021, dressé par Monsieur l'administrateur général des finances publiques locales, est qui fait apparaître les résultats suivants :

- Investissement	- 138 819,50 €
------------------	----------------

- Fonctionnement	9 078,75 €
- Résultat global de clôture exercice 2021	- 129 740,75 €

Considérant qu'il n'y a aucune remarque à formuler,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celle relative à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du Budget 2021, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DÉCLARE** que le Compte de Gestion du Budget Annexe « ZAE Les Cent Journaux » de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise dressé pour l'exercice 2021 par Madame la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Compte de Gestion 2021 - Budget Annexe « Zones Intercommunales Industrielles et Commerciales »

Rapporteur : V. CROUZIER

Avis de la 3^{ème} Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration) :
 FAVORABLE

Vu l'article D 2343.5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un Compte de Gestion par Budget voté (Budget Principal et Budgets Annexes). Le Compte de Gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du Compte Administratif.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif du Budget Annexe « Zones Intercommunales Industrielles et Commerciales » de l'exercice 2021 de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par Madame la Trésorière accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que Madame la Trésorière a repris dans ses écriture le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans les écritures,

Monsieur le Président présente le Compte de Gestion du Budget Annexe « Zones Intercommunales Industrielles et Commerciales » pour l'exercice 2021 qui fait apparaître les résultats suivants :

- Investissement	2 012,67 €
- Fonctionnement	3 728,25 €
- Résultat global de clôture exercice 2021	5 740,92 €

Considérant qu'il n'y a aucune remarque à formuler,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celle relative à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du Budget 2021, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DÉCLARE** que le Compte de Gestion du Budget Annexe « Zones Intercommunales Industrielles et Commerciales » de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise dressé pour l'exercice 2021 par Madame la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Compte Administratif 2021 - Budget Principal

Rapporteur : V. CROUZIER

Avis de la 3^{ème} Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration) :
 FAVORABLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), en particulier ses articles L. 1612-12, L.1612-13, L.2121-31 et D. 2342-1, applicables aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) par renvoi des articles L. 1612-20 I, L. 5211-36 et R. 5211-13,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 18 mars 2021 relative à l'adoption du Budget primitif du Budget principal,

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2021,

Le Compte Administratif est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du Budget, il compare à cette fin :

- D'une part les prévisions ou autorisations se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du Budget,
- D'autre part, les réalisations constituées par le total des émissions de titres de recettes et des émissions de mandats correspondant à chaque article budgétaire.

Le Compte Administratif est appuyé d'un état des dépenses engagées non mandatées et des restes à réaliser concernant les sections de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur le Président présente le Compte Administratif (joint en annexe) du Budget Principal de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise pour l'exercice 2021. Celui-ci fait apparaître des résultats parfaitement identiques à ceux du Compte de Gestion dressé par Madame la Trésorière,

En section de fonctionnement et d'investissement, le Compte Administratif présente les résultats suivants en dépenses et en recettes :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	11 358 547,92	G	13 036 558,13
	Section d'investissement	B	4 289 452,56	H	8 136 156,97
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	3 134 488,66 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	661 262,63 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	16 309 263,11	= G+H+I+J	24 307 203,76
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	1 291 339,40	L	981 776,08
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	1 291 339,40	= K+L	981 776,08
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	11 358 547,92	= G+H+K	16 171 046,79
	Section d'investissement	= B+D+F	6 242 054,59	= H+J+L	9 117 933,05
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	17 600 602,51	= G+H+I+J+K+L	25 288 979,84

Après avoir désigné Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels, aux Moyens informatiques et à la Modernisation de l'Administration pour présider en ses lieux et place, Monsieur le Président sort de la séance,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CONSTATE**, au titre de l'exercice 2021 du Budget Principal, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie,
- **RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser**,
- **ARRÊTE** le résultat global de clôture du Budget Principal de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise pour l'exercice 2021 à 7 997 940,65 € (sept millions neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent quarante euros et soixante-cinq centimes),
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Compte Administratif 2021 - Budget Principal « Funérarium »

Rapporteur : V. CROUZIER

Avis de la 3^{ème} Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration) : FAVORABLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), en particulier ses articles L. 1612-12, L.1612-13, L.2121-31 et D. 2342-1, applicables aux Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) par renvoi des articles L. 1612-20 I, L. 5211-36 et R. 5211-13,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 18 mars 2021 relative à l'adoption du Budget primitif du Budget Principal « Funérarium »,

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2021 du Budget Principal « Funérarium »,

Le Compte Administratif est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du Budget, il compare à cette fin :

- D'une part les prévisions ou autorisations se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du Budget,
- D'autre part, les réalisations constituées par le total des émissions de titres de recettes et des émissions de mandats correspondant à chaque article budgétaire.

Le Compte Administratif est appuyé d'un état des dépenses engagées non mandatées et des restes à réaliser concernant les sections de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur le Président présente le Compte Administratif du Budget Principal « Funérarium » pour l'exercice 2021. Celui-ci fait apparaître des résultats parfaitement identiques à ceux du Compte de Gestion dressé par Madame la Trésorière,

En section de fonctionnement et d'investissement, le Compte Administratif présente les résultats suivants en dépenses et en recettes :

CTé CMES PLAINE DIJONNAISE - Budget Funérarium - CA - 2021

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 33 574,66	G 30 525,55	C-A -3 049,11
	Section d'investissement	B 9 458,37	H 8 928,65	I-B -529,72

		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 18 341,29 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 2 946,45 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 45 979,48	Q= G+H+I+J 57 795,49	=Q-P 11 816,01

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F 0,00	=K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 33 574,66	= G+I+K 48 866,84	15 292,18
	Section d'investissement	= B+D+F 12 404,82	= H+J+L 8 928,65	-3 476,17
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 45 979,48	= G+H+I+J+K+L 57 795,49	11 816,01

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CONSTATE**, au titre de l'exercice 2021 du Budget Principal « Funérarium » les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie,
- **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser,
- **ARRÊTE** le résultat global de clôture du Budget principal « Funérarium » de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise pour l'exercice 2021 à 11 816,01 € (Onze mille huit cent seize euros et un centime),
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Compte Administratif 2021 - Budget Principal « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols »

Rapporteur : V. CROUZIER

Avis de la 3^{ème} Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration) :
 FAVORABLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), en particulier ses articles L. 1612-12, L.1612-13, L.2121-31 et D. 2342-1, applicables aux Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) par renvoi des articles L. 1612-20 I, L. 5211-36 et R. 5211-13,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 18 mars 2021 relative à l'adoption du Budget primitif du Budget Principal « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols »,

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2021 du Budget Principal « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols »,

Le Compte Administratif est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du Budget, il compare à cette fin :

- D'une part les prévisions ou autorisations se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du Budget,
- D'autre part, les réalisations constituées par le total des émissions de titres de recettes et des émissions de mandats correspondant à chaque article budgétaire.

Le Compte Administratif est appuyé d'un état des dépenses engagées non mandatées et des restes à réaliser concernant les sections de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur le Président présente le Compte Administratif du Budget Principal « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols » pour l'exercice 2021. Celui-ci fait apparaître des résultats parfaitement identiques à ceux du Compte de Gestion dressé par Madame la Trésorière.

En section de fonctionnement et d'investissement, le Compte Administratif présente les résultats suivants en dépenses et en recettes :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	177 789,42	G	155 059,83
	Section d'investissement	B	5 796,14	H	28 334,00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	40 261,29 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	8 668,00 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	192 253,56	= G+H+I+J	223 655,12
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	1 716,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	1 716,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	177 789,42	= G+I+K	195 321,12
	Section d'investissement	= B+D+F	16 180,14	= H+J+L	28 334,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	193 969,56	= G+H+I+J+K+L	223 655,12

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CONSTATE**, au titre de l'exercice 2021 du Budget Principal « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols », les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie,
- **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser,
- **ARRÊTE** le résultat global de clôture du Budget Principal « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols », de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise pour l'exercice 2021 à 31 401,56 € (Trente et un mille quatre cent un euros et cinquante-six centimes),
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Compte Administratif 2021 - Budget Annexe « ZAE Les Cent Journaux »

Rapporteur : V. CROUZIER

Avis de la 3^{ème} Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration) :
 FAVORABLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), en particulier ses articles L. 1612-12, L.1612-13, L.2121-31 et D. 2342-1, applicables aux Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) par renvoi des articles L. 1612-20 I, L. 5211-36 et R. 5211-13,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 18 mars 2021 relative à l'adoption du Budget primitif du Budget Annexe « ZAE Les Cent Journaux »,

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2021 du Budget Annexe « ZAE Les Cent Journaux »,

Le Compte Administratif est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du Budget, il compare à cette fin :

- D'une part les prévisions ou autorisations se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du Budget,
- D'autre part, les réalisations constituées par le total des émissions de titres de recettes et des émissions de mandats correspondant à chaque article budgétaire.

Le Compte Administratif est appuyé d'un état des dépenses engagées non mandatées et des restes à réaliser concernant les sections de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur le Président présente le Compte Administratif du Budget Annexe « ZAE Les Cent Journaux » pour l'exercice 2021. Celui-ci fait apparaître des résultats parfaitement identiques à ceux du Compte de Gestion dressé par Monsieur l'administrateur général des finances publiques locales.

En section de fonctionnement et d'investissement, le Compte Administratif présente les résultats suivants en dépenses et en recettes :

Cté CMES PLAINE DIJONNAISE - Budget ZAE des Cent Journaux - CA - 2021

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II	
VUE D'ENSEMBLE				A1	
EXECUTION DU BUDGET					
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	480 351,13	G	480 351,13
	Section d'investissement	B	280 351,13	H	151 490,52
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	9 078,75
	Report en section d'investissement (001)	D	9 958,89	J	0,00
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	770 661,15	= G+H+I+J	640 920,40
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	480 351,13	= G+I+K	489 429,88
	Section d'investissement	= B+D+F	290 310,02	= H+J+L	151 490,52
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	770 661,15	= G+H+I+J+K+L	640 920,40

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **CONSTATE**, au titre de l'exercice 2021 du Budget Annexe « Les Cent Journaux », les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie,
- **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser,
- **ARRÊTE** le résultat global de clôture du Budget Annexe « Les Cent Journaux » de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise pour l'exercice 2021 à - 129.740,75 € (moins Cent vingt-neuf mille sept cent quarante euros et soixante-quinze centimes),
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Avis de la 3^{ème} Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'administration) :
 FAVORABLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), en particulier ses articles L. 1612-12, L.1612-13, L.2121-31 et D. 2342-1, applicables aux Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) par renvoi des articles L. 1612-20 I, L. 5211-36 et R. 5211-13,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 18 mars 2021 relative à l'adoption du Budget primitif du Budget Annexe « Zones Intercommunales Industrielles et Commerciales »,

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2021 du Budget Annexe « Zones Intercommunales Industrielles et Commerciales »,

Le Compte Administratif est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du Budget, il compare à cette fin :

- D'une part les prévisions ou autorisations se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du Budget,
- D'autre part, les réalisations constituées par le total des émissions de titres de recettes et des émissions de mandats correspondant à chaque article budgétaire.

Le Compte Administratif est appuyé d'un état des dépenses engagées non mandatées et des restes à réaliser concernant les sections de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur le Président présente le Compte Administratif Budget Annexe « Zones Intercommunales Industrielles et Commerciales » pour l'exercice 2021. Celui-ci fait apparaître des résultats parfaitement identiques à ceux du Compte de Gestion dressé par Monsieur l'administrateur général des finances publiques locales.

En section de fonctionnement et d'investissement, le Compte Administratif présente les résultats suivants en dépenses et en recettes :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	222 174,00	G	225 902,25
	Section d'investissement	B	220 161,33	H	444 348,00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	222 174,00 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reportés)		= A+B+C+D	664 509,33	= G+H+I+J	670 250,25
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	222 174,00	= G+I+K	225 902,25
	Section d'investissement	= B+D+F	442 335,33	= H+J+L	444 348,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	664 509,33	= G+H+I+J+K+L	670 250,25

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **CONSTATE**, au titre de l'exercice 2021 du Budget Annexe « Zones Intercommunales Industrielles et Commerciales », les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie,
- **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser,
- **ARRÊTE** le résultat global de clôture du Budget Annexe « Zones Intercommunales Industrielles et Commerciales » de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise pour l'exercice 2021 à 5 740,92 € (Cinq mille sept cent quarante euros et quatre-vingt-douze centimes),
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Retour de Monsieur le Président

Affectation des résultats 2021 - Budget Principal

Rapporteur : V. CROUZIER

Avis de la 3^{ème} Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'administration) :
 FAVORABLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2021 du Budget Principal,

Monsieur le Président propose au regard des résultats de clôture, l'affectation suivante au Budget Principal :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES mandats émis	RECETTES titres émis	DEPENSES mandats émis	RECETTES titres émis
11 358 547,92	13 036 558,13	4 289 452,56	8 136 156,97
	excédent N-1	déficit N-1	
	3 134 488,66	661 262,63	-
11 358 547,92	16 171 046,79	4 950 715,19	8 136 156,97
Report E002	4 812 498,87	Report E001	3 185 441,78

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le report de l'excédent de fonctionnement d'un montant 4 812 498,87 € (Quatre millions huit cent douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit euros et quatre-vingt-sept centimes) à l'article 002 en recettes de fonctionnement du Budget Principal de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise pour l'exercice 2022,
- **APPROUVE** le report de l'excédent d'investissement d'un montant de 3 185 441,78 € (Trois millions cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent quarante et un euros et soixante-dix-huit centimes) à l'article 001 en dépenses d'investissement du Budget principal de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise pour l'exercice 2022,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Affectation des résultats 2021 - Budget Principal « Funérarium »

Rapporteur : V. CROUZIER

Avis de la 3^{ème} Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'administration) :
 FAVORABLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2021 du Budget Principal « Funérarium »,

Monsieur le Président propose au regard des résultats de clôture, l'affectation suivante Budget Principal « Funérarium » :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES mandats émis	RECETTES titres émis	DEPENSES mandats émis	RECETTES titres émis
33 574,66	30 525,55	9 458,37	8 928,65
	excédent N-1	déficit N-1	
	18 341,29	2 946,45	-
33 574,66	48 866,84	12 404,82	8 928,65
	15 292,18		- 3 476,17
		3 476,17	Report D001
		11 816,01	Report E002
		3 476,17	Report 1068

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'affectation du déficit d'investissement de 3 476,17 € (Trois mille quatre cent soixante-seize euros et dix-sept centimes) à l'article 001 en dépenses d'investissement,

- **APPROUVE**, pour le financement de la section d'investissement, l'affectation de 3 476,17 € (Trois mille quatre cent soixante-seize euros et dix-sept centimes) à l'article 1068 en recettes d'investissement,
- **DÉCIDE** du report de l'excédent de fonctionnement d'un montant de 18 341,29 € (Dix-huit mille trois cent quarante et un euros et vingt-neuf centimes) à l'article 002 en recettes de fonctionnement,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Affectation des résultats 2021 - Budget Principal « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols »

Rapporteur : V. CROUZIER

Avis de la 3^{ème} Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'administration) : FAVORABLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2021 du Budget Principal « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols »,

Monsieur le Président propose au regard des résultats de clôture, l'affectation suivante Budget Principal « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols » 2022 :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES mandats émis	RECETTES titres émis	DEPENSES mandats émis	RECETTES titres émis
177 789,42	155 059,83	5 796,14	28 334,00
	excédent N-1	déficit N-1	
	40 261,29	8 668,00	
177 789,42	195 321,12	14 464,14	28 334,00
Report E002	17 531,70	Report E001	13 869,86

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le report de l'excédent de fonctionnement d'un montant de 17 531,70 € (Dix-sept mille cinq cent trente et un euros et soixante-dix centimes) à l'article 002 en recettes de fonctionnement du Budget Principal « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols » pour l'exercice 2022,
- **APPROUVE** le report de l'excédent d'investissement d'un montant de 13 869,86 € (Treize mille huit cent soixante-neuf euros et quatre-vingt-six centimes) à l'article 001 en dépenses d'investissement du Budget Principal « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols » pour l'exercice 2022,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Révision de l'Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement pour le programme de la « Zone d'Activités Économiques (ZAE) Les Cent Journaux »

Rapporteur : V. CROUZIER

Avis de la 3^{ème} Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'administration) : FAVORABLE

Monsieur le Président rappelle qu'un des principes des Finances Publiques repose sur l'annualité budgétaire.

Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la Collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1^{ère} année puis reporter d'une année sur l'autre le solde. La procédure des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire.

Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier, mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement.

Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement sont encadrés par des articles du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et du Code des Juridictions Financières.

Les Autorisations de Programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation.

Les Crédits de Paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des Autorisations de Programme.

Le budget de l'année N ne tient compte que des Crédits de Paiement de l'année.

Chaque Autorisation de Programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des Crédits de Paiement ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face [Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), subventions, autofinancement, emprunt]. La somme des Crédits de Paiement doit être égale au montant de l'Autorisation de Programme.

Les Autorisations de Programme et leurs révisions éventuelles sont présentées par Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Elles sont votées par le Conseil Communautaire, par délibérations distinctes, lors de l'adoption du Budget de l'exercice ou bien de Décision Modificative :

- La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement. Dès cette délibération, l'exécution peut commencer (signature de marché par exemple),
- Les Crédits de Paiement non utilisés une année doivent être repris l'année suivante par délibération du Conseil Communautaire au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP,
- Toutes les autres modifications (révision, annulation, clôture) doivent faire l'objet d'une délibération.

Le suivi des AP/CP est également retracé dans une annexe à chaque étape budgétaire (Budget Primitif, Décision Modificative, Compte Administratif).

En début d'exercice budgétaire, les dépenses d'investissement rattachées à une Autorisation de Programme peuvent être liquidées et mandatées par Monsieur le Président jusqu'au vote du Budget (dans la limite des Crédits de Paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'Autorisation de Programme).

Monsieur le Président rappelle que des délibérations ont été prises en date des 17 mars 2016, 09 mars 2017, 12 avril 2018, 14 mars 2019, 11 décembre 2019 et 18 mars 2021 concernant la création d'Autorisation de Programme et de Crédits de Paiement (AP/CP) pour la « ZAE Les Cents Journaux ».

Il convient de la reprendre en modifiant les montants, suite au décalage de l'engagement de l'opération au regard des articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales portant définition des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement, de l'article L263-8 du Code des Juridictions Financières portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du Budget, du décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement, suivant l'instruction comptable M14.

Considérant le coût estimé de l'opération de la « ZAE Les Cent Journaux » à hauteur de 6 700 000,00 € (Six millions sept cent mille euros), que cette opération devrait être réalisée sur quatre exercices budgétaires de

2022 à 2025 et que la gestion financière de cette opération en procédure AP/CP offre une meilleure lisibilité en ne faisant pas supporter sur un seul exercice l'intégralité de la dépense pluriannuelle mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice,

Monsieur le Président propose de réviser pour l'année 2022 l'Autorisation de Programme (AP) et les Crédits de Paiement (CP) pour le programme de la « ZAE Les Cent Journaux », selon le calendrier suivant :

Désignation	ZAE Les Cent Journaux
Autorisation de Programme (AP)	6 700 000,00 €
Crédit de Paiement 2022 (CP 2022)	2 100 000,00 €
Crédit de Paiement 2023 (CP 2023)	2 400 000,00 €
Crédit de Paiement 2024 (CP 2024)	1 200 000,00 €
Crédit de Paiement 2025 (CP 2025)	1 000 000,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la révision de l'Autorisation de Programme (AP) et les Crédits de Paiement (CP) de la « ZAE Les Cent Journaux »,
- **APPROUVE** la validation des Crédits de Paiement pour l'exercice budgétaire 2022 sur le Budget Annexe « ZAE Les Cent Journaux »,
- **APPROUVE** l'autorisation de l'inscription des dépenses au Budget Primitif 2022 du Budget Annexe « ZAE Les Cent Journaux »,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, ainsi qu'à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux Crédits de Paiement indiqués ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

Vote des taux de fiscalité 2022

Rapporteur : V. CROUZIER

Avis de la 3^{ème} Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'administration) : FAVORABLE

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire les taux de fiscalité pratiqués depuis 2016 et rappelle qu'il s'agit de la cinquième année où l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) est soumis au régime de Fiscalité Professionnelle Unique (FPU).

En application du a du 1^o du III de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (CGI), la première année d'application du régime de Fiscalité Professionnelle Unique, le taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) voté par le conseil de l'EPCI ne peut excéder le taux moyen de la CFE des communes membres constaté l'année précédente, pondéré par l'importance relative des bases de ces communes.

En régime de croisière, les dispositions du b du 1 du I de l'article 1636 B sexies du CGI s'appliquent aux EPCI à FPU uniquement en cas d'augmentation des taux de référence. La variation à la hausse du taux de CFE se trouve ainsi liée à la variation d'un des taux de référence suivants.

Au vu des résultats constatés sur l'exercice budgétaire 2021 et compte-tenu des propositions des différents Budgets primitifs, Monsieur le Président propose le maintien du taux de la Taxe sur le Foncier Bâti (TFB), de la Taxe sur le Foncier Non-Bâti (TFNB), du Taux Moyen Pondéré pour la Cotisation Foncière des Entreprises et de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Ainsi, Monsieur le Président propose les taux suivants :

Taxes	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
TH	6,99%	7,26%	7,35%	7,35%			
TFB	7,41%	7,69%	7,78%	7,78%	7,78%	7,78%	7,78%
TFNB	16,42%	17,04%	17,24%	17,24%	17,24%	17,24%	17,24%
CFE	7,54%	23,12%	23,12%	23,12%	23,12%	23,12%	23,12%
FPZ	18,99%						
TEOM	8,13%	8,13%	8,13%	7,88%	7,88%	7,88%	7,88%

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** les taux ci-dessus proposés, soit :

- Taxe Foncier Bâti : 7,78%,
- Taxe Foncier Non Bâti : 17,24%,
- Cotisation Foncière des Entreprises : 23,12%,
- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 7,88%.

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

Budget Primitif 2022 - Budget Principal « Communauté de Communes de la plaine Dijonnaise »

Rapporteur : V. CROUZIER

Avis de la 3^{ème} Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'administration) : FAVORABLE

Monsieur le Président rappelle que les modalités de vote du budget des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) sont décrites par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles R.5211-14 et R.5711-2, notamment l'article L. 2312-1 qui prévoit l'organisation obligatoire d'un Débat d'Orientation Budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants.

Monsieur le Président précise que, depuis le 1er janvier 2007, les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications sont précisées par l'instruction M14 modifiée, et que la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire a été actée par délibération en date du 17 février 2022.

La note de présentation des budgets 2022 et la maquette budgétaire réglementaire M14 sont fournis en annexes.

Monsieur le Président propose pour le Budget Primitif 2022 du Budget Principal de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, les inscriptions budgétaires suivantes :

Soit en section de fonctionnement :

- En dépenses : 12 979 250,00 €

- En recettes : 16 710 448,87 €

Soit en section d'investissement :

- En dépenses : 7 672 706,73 €

- En recettes : 7 673 767,86 €

Cité CMES PLAINE DIJONNAISE - Cité CMES PLAINE DIJONNAISE - BP (projet de budget) - 2022

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	2 449 400,00	0,00	2 801 480,00	0,00	2 801 480,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 356 600,00	0,00	5 385 650,00	0,00	5 385 650,00
014	Atténuations de produits	2 064 450,00	0,00	2 096 450,00	0,00	2 096 450,00
65	Autres charges de gestion courante	2 029 500,00	0,00	2 004 370,00	0,00	2 004 370,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		11 899 950,00	0,00	12 287 950,00	0,00	12 287 950,00
66	Charges financières	132 100,00	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00
67	Charges exceptionnelles	292 100,00	0,00	27 000,00	0,00	27 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		12 324 150,00	0,00	12 464 950,00	0,00	12 464 950,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opéral* ordre transfert entre sections (5)	436 550,00		514 300,00	0,00	514 300,00
043	Opéral* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		436 550,00		514 300,00	0,00	514 300,00
TOTAL		12 760 700,00	0,00	12 979 250,00	0,00	12 979 250,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	12 979 250,00
--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	145 100,00	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 521 600,00	0,00	1 723 700,00	0,00	1 723 700,00
73	Impôts et taxes	8 646 700,00	0,00	8 220 000,00	0,00	8 220 000,00
74	Dotations et participations	1 907 300,00	0,00	1 891 150,00	0,00	1 891 150,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		12 220 900,00	0,00	11 894 850,00	0,00	11 894 850,00
76	Produits financiers	2 900,00	0,00	2 400,00	0,00	2 400,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		12 223 800,00	0,00	11 897 250,00	0,00	11 897 250,00
042	Opéral* ordre transfert entre sections (5)	700,00		700,00	0,00	700,00
043	Opéral* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		700,00		700,00	0,00	700,00
TOTAL		12 224 500,00	0,00	11 897 950,00	0,00	11 897 950,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	4 812 498,87
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	16 710 448,87
--	----------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	130 133,04	25 002,00	53 500,00	0,00	78 502,00
204	Subventions d'équipement versées	52 100,00	0,00	22 000,00	0,00	22 000,00
21	Immobilisations corporelles	2 665 753,74	740 849,27	605 780,00	0,00	1 346 628,27
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	6 765 070,06	525 489,13	4 314 400,00	0,00	4 839 889,13
	Total des opérations d'équipement	9 613 056,84	1 291 339,40	4 995 680,00	0,00	6 287 019,40
	Total des dépenses d'équipement	9 613 056,84	1 291 339,40	4 995 680,00	0,00	6 287 019,40
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	852 500,00	0,00	1 052 000,00	0,00	1 052 000,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	222 174,00	0,00	232 987,33	0,00	232 987,33
020	Dépenses imprévues	100 000,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
	Total des dépenses financières	1 174 674,00	0,00	1 384 987,33	0,00	1 384 987,33
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	10 787 730,84	1 291 339,40	6 380 667,33	0,00	7 672 006,73
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	700,00	0,00	700,00	0,00	700,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	700,00	0,00	700,00	0,00	700,00
	TOTAL	10 788 430,84	1 291 339,40	6 381 367,33	0,00	7 672 706,73

+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 7 672 706,73

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 769 720,18	981 776,08	5 850,00	0,00	987 626,08
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	6 895 964,00	0,00	2 938 000,00	0,00	2 938 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	8 665 684,18	981 776,08	2 943 850,00	0,00	3 925 626,08
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	330 000,00	0,00	35 500,00	0,00	35 500,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	2 004 159,29	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 000,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	10 300,00	0,00	10 900,00	0,00	10 900,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	38 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	2 385 459,29	0,00	48 400,00	0,00	48 400,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	11 051 143,47	981 776,08	2 992 250,00	0,00	3 974 026,08
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	436 550,00	0,00	514 300,00	0,00	514 300,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	Total des recettes d'ordre d'investissement	436 550,00	0,00	514 300,00	0,00	514 300,00
	TOTAL	11 487 693,47	981 776,08	3 506 550,00	0,00	4 488 326,08

+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2) 3 185 441,78

=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 7 673 767,86

Monsieur Martial MATHIRON prend la parole pour remercier toutes les personnes pour ce travail fourni.

Concernant l'attractivité, l'enrichissement et la structuration du territoire, il voudrait savoir s'il serait envisageable de compter sur une participation effective de la Communauté pour aider les communes à monter leurs projets, à les accompagner, par aide directe ou par fonds de concours.

Concernant principalement la mobilité, notamment les projets engagés sur les pistes cyclables, Monsieur le Président rappelle que la Collectivité en est devenue autorité organisatrice récemment, par suite de l'accord de l'Assemblée Communautaire. Cette compétence est, dans un premier temps à coût constant, notamment pour le transport à la demande (TAD). Cependant, organiser signifie-t-il financer ? Cette réflexion est à mener.

Aujourd'hui, comme cela a été acté lors de la dernière séance du Conseil Communautaire, la Collectivité rentre dans une période d'Appel à Projet Mobilité, en partenariat avec la Communauté de Communes Norge et Tille. Que sera-t-il entrepris à réception des études et des données restituées ? Un projet commun sera-t-il mis en place ? La Collectivité travaillera-t-elle seule sur la mise en place d'un schéma directeur, sur un plan Mobilité ? À ce jour, ce travail est à faire. Dès à présent, un engagement doit être réfléchi pour construire demain.

Monsieur Martial MATHIRON déclare qu'il y aurait du sens que la Communauté de Communes participe à la structuration des projets communaux, en aidant, même à moindre échelle, pour participer à la structuration du territoire.

Monsieur Dominique JANIN demande qui aurait la compétence pour initier, accompagner des projets de création d'équipements sportifs par exemple. La Communauté de Communes pourrait-elle être l'élément fédérateur ?

Monsieur le Président que, dans les statuts, la compétence études pourrait être activée. Le risque serait d'avoir une multitude de projets, immédiats, sans construction préalable au sein de l'Assemblée Communautaire, risquerait de se diriger vers une impasse financière. Il faut donc prendre le temps de la réflexion commune pour savoir quoi financer ensemble.

Avant de passer au vote, Monsieur le Président remercie Monsieur le Vice-président délégué aux Finances, à Monsieur le Directeur Général et tous les services, qui ont œuvré à l'élaboration de ce Budget, dans un temps contraint.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **ADOpte** le budget Primitif du Budget Principal « Communauté de Communes de la plaine Dijonnaise » pour l'exercice 2022,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout acte, ainsi que tout document s'y rapportant et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Guerre en Ukraine. Soutien à la population. Attribution d'une aide exceptionnelle

Rapporteur : P. ESPINOSA

Sensible à la situation tragique et aux drames humains vécus par la population Ukrainienne, en soutien aux populations civiles victimes d'une guerre qu'ils n'ont pas voulue, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, au titre de la solidarité nationale, se propose d'attribuer une aide exceptionnelle de 2 000.00 € (deux mille euros) au Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (FACECO) qui est un fonds de concours géré par le Centre De Crise et de Soutien (CDCS) relevant du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères.

Monsieur le Directeur Général des Services précise que le FACECO est un fonds qui permet aux collectivités territoriales qui le souhaitent d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crise humanitaire à travers le monde, qu'il s'agisse de crise soudaine ou durable.

Le FACECO constitue l'outil unique de l'État pour répondre efficacement aux situations d'urgences à la détresse des personnes affectées. Il permet de garantir la gestion des fonds attribués, confiés à des agents de l'État, experts dans l'aide humanitaire d'urgence, qui travaillent en étroite relation avec les organisations internationales humanitaires et les Organisations Non Gouvernementales françaises. La subvention décidée ce soir sera donc utilisée de façon pertinente.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de l'attribution d'une aide exceptionnelle de 2 000.00 € (deux mille euros) au FACECO « Action Ukraine - soutien aux victimes du conflit »,
- **DÉCIDE** que la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise opère un versement auprès de la Trésorerie de Genlis qui se chargera de faire le virement à la Direction Spécialisée des Finances Publiques pour l'Étranger (DSFIPE) Banque de France, Agence de Nantes (44 Loire Atlantique). Il sera précisé lors du virement le numéro 1-2-00263 « contributions des collectivités territoriales au profit de l'aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à l'étranger » en mentionnant « action Ukraine »,
- **OFFICIALISE** le don en cours de versement :
 - o Auprès du service de recettes de DSFIPE en lui faisant parvenir par courrier copie de la présente délibération (dfsipe.recettes@dgfip.finances.gouv.fr), ainsi que la date du versement et l'affectation des fonds,
 - o Auprès du Centre de crise et de soutien du Ministère des Affaires Européennes et des Affaires Étrangères en lui adressant une copie du courriel précédent à comptabud209.cdcs@diplomatie.gouv.fr.
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout acte, ainsi que tout document s'y rapportant et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Budget Primitif 2022 - Budget Principal « Funérarium »

Rapporteur : V. CROUZIER

Avis de la 3^{ème} Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'administration) :
 FAVORABLE

Monsieur le Président rappelle que les modalités de vote du budget des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) sont décrites par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles R.5211-14 et R.5711-2, notamment l'article L. 2312-1 qui prévoit l'organisation obligatoire d'un Débat d'Orientation Budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants.

Monsieur le Président précise que, depuis le 1er janvier 2007, les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications sont précisées par l'instruction M14 modifiée, et que la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire a été actée par délibération en date du 17 février 2022.

La note de présentation des budgets 2022 et la maquette budgétaire réglementaire M14 sont fournis en annexes.

Monsieur le Président propose pour le Budget Primitif 2022 - Budget Principal « Funérarium », les inscriptions budgétaires suivantes :

Soit en section de fonctionnement :

- | | |
|-----------------|-------------|
| - En dépenses : | 25 970,00 € |
| - En recettes : | 35 586,01 € |

Soit en section d'investissement :

- | | |
|-----------------|-------------|
| - En dépenses : | 14 701,17 € |
| - En recettes : | 14 701,17 € |

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	14 650,00	0,00	8 300,00	0,00	8 300,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	8 000,00	0,00	2 540,00	0,00	2 540,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		22 650,00	0,00	10 840,00	0,00	10 840,00
66	Charges financières	5 000,00	0,00	3 905,00	0,00	3 905,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		27 650,00	0,00	14 745,00	0,00	14 745,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	100,00	0,00	6 425,00	0,00	6 425,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	6 100,00	0,00	4 800,00	0,00	4 800,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		6 200,00	0,00	11 225,00	0,00	11 225,00
TOTAL		33 850,00	0,00	25 970,00	0,00	25 970,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	25 970,00
---	------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	45 000,00	0,00	2 940,00	0,00	2 940,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	20 830,00	0,00	20 830,00
Total des recettes de gestion des services		45 000,00	0,00	23 770,00	0,00	23 770,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		45 000,00	0,00	23 770,00	0,00	23 770,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		45 000,00	0,00	23 770,00	0,00	23 770,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	11 816,01
---	------------------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	35 586,01
---	------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	41 500,00	0,00	1 295,00	0,00	1 295,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	41 500,00	0,00	1 295,00	0,00	1 295,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	9 100,00	0,00	9 930,00	0,00	9 930,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	9 100,00	0,00	9 930,00	0,00	9 930,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	50 600,00	0,00	11 225,00	0,00	11 225,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	50 600,00	0,00	11 225,00	0,00	11 225,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	3 476,17
--	-----------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	14 701,17
---	------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	44 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	44 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	2 946,45	0,00	3 476,17	0,00	3 476,17
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	2 946,45	0,00	3 476,17	0,00	3 476,17
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	47 446,45	0,00	3 476,17	0,00	3 476,17
021	Virement de la section d'exploitation (4)	100,00		6 425,00	0,00	6 425,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	6 100,00		4 800,00	0,00	4 800,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	6 200,00		11 225,00	0,00	11 225,00
	TOTAL	53 646,45	0,00	14 701,17	0,00	14 701,17

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	14 701,17
---	------------------

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** Budget Primitif 2022 - Budget Principal « Funérarium », pour l'exercice 2022,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout acte, ainsi que tout document s'y rapportant et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Avis de la 3^{ème} Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'administration) :
 FAVORABLE

Monsieur le Président rappelle que les modalités de vote du budget des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) sont décrites par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles R.5211-14 et R.5711-2, notamment l'article L. 2312-1 qui prévoit l'organisation obligatoire d'un Débat d'Orientation Budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants.

Monsieur le Président précise que, depuis le 1er janvier 2007, les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications sont précisées par l'instruction M14 modifiée, et que la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire a été actée par délibération en date du 17 février 2022.

La note de présentation des budgets 2022 et la maquette budgétaire réglementaire M14 sont fournis en annexes.

Monsieur le Président propose pour le Budget Primitif 2022 du Budget Principal « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols », les inscriptions budgétaires suivantes :

Soit en section de fonctionnement :

- | | |
|-----------------|--------------|
| - En dépenses : | 236 900,00 € |
| - En recettes : | 236 931,70 € |

Soit en section d'investissement :

- | | |
|-----------------|-------------|
| - En dépenses : | 4 316,00 € |
| - En recettes : | 21 969,86 € |

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	31 850,00	0,00	25 250,00	0,00	25 250,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	164 450,00	0,00	169 150,00	0,00	169 150,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	13 600,00	0,00	25 000,00	0,00	25 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		209 900,00	0,00	219 400,00	0,00	219 400,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	40 261,29		12 000,00	0,00	12 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		250 161,29	0,00	231 400,00	0,00	231 400,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	4 400,00		5 500,00	0,00	5 500,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		4 400,00		5 500,00	0,00	5 500,00
TOTAL		254 561,29	0,00	236 900,00	0,00	236 900,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

236 900,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	214 300,00	0,00	203 400,00	0,00	203 400,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	16 000,00	0,00	16 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		214 300,00	0,00	219 400,00	0,00	219 400,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		214 300,00	0,00	219 400,00	0,00	219 400,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		214 300,00	0,00	219 400,00	0,00	219 400,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

17 531,70

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

236 931,70

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	15 332,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	11 000,00	1 716,00	2 600,00	0,00	4 316,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	26 332,00	1 716,00	2 600,00	0,00	4 316,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	26 332,00	1 716,00	2 600,00	0,00	4 316,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	26 332,00	1 716,00	2 600,00	0,00	4 316,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 316,00
---	-----------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	6 600,00	0,00	2 600,00	0,00	2 600,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		6 600,00	0,00	2 600,00	0,00	2 600,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	24 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		24 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des op. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		30 600,00	0,00	2 600,00	0,00	2 600,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	4 400,00		5 500,00	0,00	5 500,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

Page 1

Cité CMES PLAINE DIJONNAISE - URBANISME - BP (projet de budget) - 2022

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
Total des recettes d'ordre d'investissement		4 400,00		5 500,00	0,00	5 500,00
TOTAL		35 000,00	0,00	8 100,00	0,00	8 100,00
+						
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						13 869,86
=						
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						21 969,86

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** Budget Primitif 2022 du Budget Principal « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols », pour l'exercice 2022,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout acte, ainsi que tout document s'y rapportant et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Budget Primitif 2022 - Budget Annexe « ZAE Les Cent Journaux »

Rapporteur : V. CROUZIER

Avis de la 3^{ème} Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'administration) : FAVORABLE

Monsieur le Président rappelle que les modalités de vote du budget des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) sont décrites par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles R.5211-14 et R.5711-2, notamment l'article L. 2312-1 qui prévoit l'organisation obligatoire d'un Débat d'Orientation Budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants.

Monsieur le Président précise que, depuis le 1er janvier 2007, les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications sont précisées par l'instruction M14 modifiée, et que la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire a été actée par délibération en date du 17 février 2022.

La note de présentation des budgets 2022 et la maquette budgétaire réglementaire M14 sont fournis en annexes.

Monsieur le Président propose pour le Budget Primitif 2022 - Budget Annexe « ZAE Les Cent Journaux », les inscriptions budgétaires suivantes :

Soit en section de fonctionnement :

- En dépenses : 2 357 351,13 €
- En recettes : 2 366 429,88 €

Soit en section d'investissement :

- En dépenses : 2 496 170,63 €
- En recettes : 2 496 251,13 €

Cité CMES PLAINE DIJONNAISE - Budget ZAE des Cent Journaux - BP (projet de budget) - 2022

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	2 441 800,00	0,00	2 077 000,00	0,00	2 077 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		2 441 800,00	0,00	2 077 000,00	0,00	2 077 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 441 800,00	0,00	2 077 000,00	0,00	2 077 000,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	151 490,52		280 351,13	0,00	280 351,13
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		151 490,52		280 351,13	0,00	280 351,13
TOTAL		2 593 290,52	0,00	2 357 351,13	0,00	2 357 351,13

+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	---	-------------

=	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 357 351,13
---	--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	2 593 290,52		2 357 351,13	0,00	2 357 351,13
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		2 593 290,52		2 357 351,13	0,00	2 357 351,13
TOTAL		2 593 290,52	0,00	2 357 351,13	0,00	2 357 351,13

+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	9 078,75
---	---	-----------------

=	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 366 429,88
---	--	---------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	2 593 290,52	0,00	2 357 351,13	0,00	2 357 351,13
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	2 593 290,52	0,00	2 357 351,13	0,00	2 357 351,13
	TOTAL	2 593 290,52	0,00	2 357 351,13	0,00	2 357 351,13

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	138 819,50
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 496 170,63
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 452 700,00	0,00	2 215 900,00	0,00	2 215 900,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	2 452 700,00	0,00	2 215 900,00	0,00	2 215 900,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent ⁿ invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ⁿ (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ⁿ et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	2 452 700,00	0,00	2 215 900,00	0,00	2 215 900,00
021	Virement de la sect ⁿ de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat ⁿ ordre transfert entre sections (4)	151 490,52		280 351,13	0,00	280 351,13
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

Page 1

Cité CMES PLAINE DIJONNAISE - Budget ZAE des Cent Journaux - BP (projet de budget) - 2022

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	Total des recettes d'ordre d'investissement	151 490,52		280 351,13	0,00	280 351,13
	TOTAL	2 604 190,52	0,00	2 496 251,13	0,00	2 496 251,13
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					0,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					2 496 251,13

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le Budget Primitif 2022 - Budget Annexe « ZAE Les Cent Journaux » pour l'exercice 2022,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout acte, ainsi que tout document s'y rapportant et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Budget Primitif 2022 - Budget Annexe « Zones Intercommunales Industrielles et Commerciales »

Rapporteur : V. CROUZIER

Avis de la 3^{ème} Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'administration) : FAVORABLE

Monsieur le Président rappelle que les modalités de vote du budget des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) sont décrites par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles R.5211-14 et R.5711-2, notamment l'article L. 2312-1 qui prévoit l'organisation obligatoire d'un Débat d'Orientation Budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants.

Monsieur le Président précise que, depuis le 1er janvier 2007, les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications sont précisées par l'instruction M14 modifiée, et que la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire a été actée par délibération en date du 17 février 2022.

La note de présentation des budgets 2022 et la maquette budgétaire réglementaire M14 sont fournis en annexes.

Monsieur le Président propose pour le Budget Primitif 2022 du Budget Annexe « Zones intercommunales industrielles et commerciales », les inscriptions budgétaires suivantes :

Soit en section de fonctionnement :

- En dépenses : 455 161,33 €
- En recettes : 458 889,58 €

Soit en section d'investissement :

- En dépenses : 455 161,33 €
- En recettes : 455 161,33 €

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	235 000,00	0,00	235 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		0,00	0,00	235 000,00	0,00	235 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		0,00	0,00	235 000,00	0,00	235 000,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	222 174,00		220 161,33	0,00	220 161,33
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		222 174,00		220 161,33	0,00	220 161,33
TOTAL		222 174,00	0,00	455 161,33	0,00	455 161,33

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	455 161,33
--	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	222 174,00		455 161,33	0,00	455 161,33
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		222 174,00		455 161,33	0,00	455 161,33
TOTAL		222 174,00	0,00	455 161,33	0,00	455 161,33

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	3 728,25
---	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	458 889,58
--	-------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des op. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	222 174,00	0,00	455 161,33	0,00	455 161,33
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	222 174,00	0,00	455 161,33	0,00	455 161,33
	TOTAL	222 174,00	0,00	455 161,33	0,00	455 161,33

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	455 161,33
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	222 174,00	0,00	232 987,33	0,00	232 987,33
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		222 174,00	0,00	232 987,33	0,00	232 987,33
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		222 174,00	0,00	232 987,33	0,00	232 987,33
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	222 174,00		220 161,33	0,00	220 161,33
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

Page 1

Cité CMES PLAINE DIJONNAISE - Budget Zones Intercom Industrielles et Commerciales - BP (projet de budget) - 2022

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
Total des recettes d'ordre d'investissement		222 174,00		220 161,33	0,00	220 161,33
TOTAL		444 348,00	0,00	453 148,66	0,00	453 148,66
						+
						R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)
						2 012,67
						=
						TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES
						455 161,33

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** Budget Primitif 2022 du Budget Annexe « Zones intercommunales industrielles et commerciales » pour l'exercice 2022,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout acte, ainsi que tout document s'y rapportant et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - ÉQUIPEMENTS - INFRASTRUCTURES DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Renouvellement de la convention d'autorisation en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise entre la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et la Région Bourgogne-Franche-Comté

Rapporteur : J.-P. COLOMBERT

Avis de la 2^{ème} Commission (Développement économique, Équipements, Infrastructures, Développement numérique) :

FAVORABLE

Vu le Règlement Général d'Exemption par catégorie (UE) n° 651/2014 de la Commission européenne déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du Traité, publié au JOUE du 26 juin 2014, modifié par les règlements (UE) n°2017/1084 du 14 juin 2017, publié au JOUE du 20 juin 2017 et n°2020/972 du 2 juillet 2020, publié au JOUE du 7 juillet 2020,

Vu le Règlement (UE) 2020/972 de la Commission du 2 juillet 2020 modifiant le règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,

Vu les articles L. 1511-1 à L. 1511-8 et notamment l'article L. 1511-3 du Code général des Collectivités territoriales (CGCT),

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles, dite loi MAPTAM,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite Loi NOTRe,

Vu l'instruction NOR INTB1531125J du 22 décembre 2015 relative à la nouvelle répartition des compétences en matière d'interventions économiques des collectivités territoriales et de leurs groupements issue de l'application de la loi NOTRe,

Vu le règlement budgétaire et financier adopté le 24 septembre 2021,

Vu la délibération du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté en date du 29 octobre 2021.

Il est rappelé que depuis la Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), promulguée le 7 août 2015, l'octroi des aides économiques aux entreprises relève de la compétence exclusive des Régions, à l'exception de l'aide en matière d'immobilier d'entreprise, dont la compétence relève des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

Dans la mesure où un EPCI décide d'octroyer une aide en matière d'immobilier, à une entreprise, la Région peut à son tour intervenir, sur autorisation préalable de celui-ci, afin d'accorder une aide complémentaire à cette entreprise.

La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise a conventionné en date du 08 juin 2017, puis en date du 1^{er} juillet 2019 avec le Conseil Régional de Bourgogne - Franche-Comté, pour permettre à ce dernier de venir abonder l'aide préalablement accordée à une entreprise de son territoire, en matière d'investissement immobilier, de locations de terrains ou d'immeubles.

Le règlement d'intervention en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise a été modifié et approuvé par le Conseil Communautaire en date du 19 novembre 2020, afin de mieux répondre aux besoins des entreprises et aux enjeux de transition énergétique et de développement durable.

Pour rappel, ce règlement est annexé aux présentes.

La subvention de la Région est conditionnée à celle de l'EPCI selon les modalités suivantes :

- Pour les projets standards subventionnés par l'EPCI, la Région abonde de 10.00 € (dix euros), pour chaque euro engagé par l'EPCI :
 - o La subvention régionale s'élève à 10 000.00 € (dix mille euros) euros minimum [5 000.00 € (cinq mille euros) pour les projets d'Économie Sociale et Solidaire],
 - o Elle est plafonnée à 50 000.00 € (cinquante mille euros).
- Pour les projets bonifiés (critères de performance environnementale), la participation de l'EPCI doit être au minimum de 5 000.00 € (cinq mille euros) et la subvention de la Région est plafonnée à 100 000.00 € (cent mille euros).

Le taux d'intervention est de 10 à 20 % selon la taille de l'entreprise et son zonage.

La demande doit intervenir impérativement avant l'engagement des dépenses.

Considérant que la Convention avec la Région est arrivée à échéance le 31 décembre 2021.

Dans l'attente de la réalisation du nouveau Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), la Région propose de reconduire cette convention-type jusqu'au 31 décembre 2022, selon les mêmes termes.

Le projet de convention est annexé à la présente délibération.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le renouvellement de la Convention d'autorisation en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise entre la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et la Région Bourgogne-Franche-Comté,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à la signer et à prendre toutes les dispositions nécessaires à sa mise en œuvre.

Règlement d'Intervention de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise. Avenant n°1/2022

Rapporteur : J.-P. COLOMBERT

Avis de la 2^{ème} Commission (Développement économique, Équipements, Infrastructures, Développement numérique) :

FAVORABLE

Vu le Règlement Général d'Exemption par catégorie (UE) n° 651/2014 de la Commission Européenne déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du Traité, publié au JOUE du 26 juin 2014, modifié par les règlements (UE) n°2017/1084 du 14 juin 2017, publié au JOUE du 20 juin 2017 et n°2020/972 du 2 juillet 2020, publié au JOUE du 7 juillet 2020,

Vu le Règlement (UE) 2020/972 de la Commission du 2 juillet 2020 modifiant le règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,

Vu les articles L.1511-1 à L.1511-8 et notamment l'article L.1511-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique et d'Affirmation des Métropoles, dite loi MAPTAM,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite Loi NOTRe,

Vu l'instruction NOR INTB1531125J du 22 décembre 2015 relative à la nouvelle répartition des compétences en matière d'interventions économiques des Collectivités Territoriales et de leurs groupements issue de l'application de la loi NOTRe,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 20 décembre 2018 approuvant le règlement en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise.

Vu le règlement budgétaire et financier adopté le 24 septembre 2021 par la Région,

Vu la délibération du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté en date du 29 octobre 2021 relative au dispositif régional d'aide à l'immobilier d'entreprise.

Sous réserve de la délibération du Conseil Communautaire en date du 17 mars 2022 portant renouvellement de la convention d'autorisation en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise entre la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et la Région Bourgogne-Franche-Comté,

Soucieuse de favoriser l'implantation et le développement d'activités économiques et d'emplois sur son territoire, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise s'est prononcée en faveur de la mise en place d'un dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise sur son territoire par délibération du 20 décembre 2018.

Il est rappelé qu'aux termes de ce règlement, l'aide susceptible d'être octroyée aux entreprises éligibles prenait jusqu'alors la forme d'une **avance remboursable**, selon les conditions suivantes :

- plafonnée à 50 000.00 € (cinquante mille euros),
- taux de 5 % (du montant H.T. éligible),
- à taux zéro,
- remboursable en 60 mois maximum,
- différé possible de début de remboursement de 12 mois.

La Région a fait évoluer en 2020 son dispositif de soutien à l'immobilier d'entreprise en modifiant la nature de l'aide qu'elle octroie, initialement prévue en avance remboursable, au profit d'une aide **en subvention**.

Afin de soutenir plus efficacement les entreprises éligibles dans la réalisation de leur projet immobilier et d'être en cohérence avec le règlement de la Région, Il est proposé de modifier par la voie d'un avenant (joint en annexe) notre règlement d'intervention en substituant la notion de « subvention » à celle « d'avance remboursable ».

Considérant les éléments précités,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'avenant n°1/2022 du Règlement d'Intervention de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à le signer ainsi que tout autre pièce nécessaire à sa mise en œuvre.

INFORMATIONS

Compte-rendu des avis pris dans le cadre de la Commission « Mutualisation, Communication, Action culturelle et Tourisme »

Rapporteur : G. BRACHOTTE

Monsieur Gilles BRACHOTTE informe que la dernière Commission a traité des points sur le site Internet, l'organisation potentielle de Plaine en Fête. Les conditions actuelles font que les membres de la Commission mettent en place une « sous-commission » pour traiter uniquement de ce dernier point dès maintenant, pour le mois de juillet prochain.

Les communes sont invitées à communiquer les noms des personnes ressources et à transmettre les informations à intégrer sur le site intercommunal.

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

Compte-rendu des avis pris dans le cadre de la Commission « Développement économique, Equipements, Infrastructures, Développement numérique »

Rapporteur : J.-P. COLOMBERT

Sans information à communiquer, Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que ce point est retiré de l'ordre du jour.

Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la Commission « Finances, Personnels, Moyens informatiques, Modernisation de l'Administration »

Rapporteur : V. CROUZIER

Sans information à communiquer, Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que ce point est retiré de l'ordre du jour.

Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la Commission « Aménagement du Territoire, Mobilité, Transports et Transition énergétique »

Rapporteur : V. DANCOURT

La Commission se réunira le 22 mars prochain.

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la Commission « Emploi, Action sociale, Autonomie »

Rapporteuse : N. SEGUIN

Sans sujets majeurs, la Commission ne se réunira pas en avril prochain.

Un retour sera fait prochainement sur France Services, qui a ouvert ses portes le 28 février dernier.

Les services sont remerciés pour avoir travaillé à cette mise en place dans des délais très contraints.

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la Commission « Petite enfance, Enfance, Jeunesse »

Rapporteuse : Z. HEMAIRIA

La prochaine réunion est programmée le 06 avril.

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la Commission « Gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage, Environnement, Développement durable, Gestion de la GEMAPI »

Rapporteur : G. MORELLE

Sans information à communiquer, Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que ce point est retiré de l'ordre du jour.

COMPTES-RENDUS DE LA REPRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE DIJONNAISE AU SEIN DES ORGANISMES

Compte-rendu de la représentation au sein de l'Agence Technique Départementale

Rapporteur : P. ESPINOSA

L'Assemblée Générale se tiendra le 28 mars 2022 à 15h30 à Chevigny-Saint-Sauveur.

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

Compte-rendu de la représentation au sein de l'Agence Économique Régionale Bourgogne - Franche-Comté (AER BFC)

Rapporteur : J.-P. COLOMBERT

Un retour sur l'Assemblée Spéciale, qui s'est déroulée le 03 mars dernier, sera fait lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire. Les points suivants étaient à l'ordre du jour :

- Synthèse du conseil d'administration du 16/12/2021,
- Point sur l'activité de l'AER en 2021 et préparation 2022,
- Présentation de la stratégie régionale de formation et d'orientation professionnelle.

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

Compte-rendu de la représentation au sein de l'Agence France Locale

Rapporteur : V. CROUZIER

Sans information à communiquer, Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que ce point est retiré de l'ordre du jour.

Compte-rendu de la représentation au sein du GIP (Groupement d'Intérêt Public) Territoires Numériques et au Conseil d'Administration et d'Orientation Stratégique (CAOS)

Rapporteur : V. CROUZIER

Sans information à communiquer, Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que ce point est retiré de l'ordre du jour.

Compte-rendu de la représentation au sein du syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) du bassin du dijonnais

Rapporteur : V. DANCOURT

La dernière réunion, début mars, a traité essentiellement du Débat d'Orientation Budgétaire et des projections à venir, pour prendre en compte les différentes lois, au travers desquelles qu'il s'avèrera peut-être nécessaire d'augmenter les contributions des collectivités.

Le prochain Bureau se réunira le 23 mars au Siège de la Métropole. Il sera, en autres points, demander d'émettre un avis sur les cartes communales de Beire-Le-Fort et d'Échigey.

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

Compte-rendu de la représentation au sein de l'Établissement Public Foncier DOUBS BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ

Rapporteur : V. DANCOURT

Sans information à communiquer, Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que ce point est retiré de l'ordre du jour.

Compte-rendu de la représentation au sein du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable et d'assainissement Norge, Ouche, Tille et Vouge (SINOTIV'EAU)

Rapporteur : G. MORELLE

Sans information à communiquer, Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que ce point est retiré de l'ordre du jour.

Compte-rendu de la représentation au sein du Syndicat du Bassin versant de l'Ouche (SBO)

Rapporteur : G. MORELLE

Sans information à communiquer, Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que ce point est retiré de l'ordre du jour.

Compte-rendu de la représentation au sein du Syndicat du Bassin versant de la Vouge (SBV)

Rapporteur : G. MORELLE

Sans information à communiquer, Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que ce point est retiré de l'ordre du jour.

Compte-rendu de la représentation au sein du Syndicat Intercommunal de la Tille, de la Norge et de l'Arnison (SITNA)

Rapporteur : G. MORELLE

Sans information à communiquer, Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que ce point est retiré de l'ordre du jour.

Compte-rendu de la représentation au sein du Syndicat Intercommunal d'Énergies de Côte d'Or (S.I.C.E.C.O)

Rapporteur : J. THÉVENEAU

Le prochain Conseil Syndical se tiendra le 25 mars.

La réunion de la CLE 12 se déroulera le 08 avril.

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

Compte-rendu de la représentation au sein du Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Rapporteur : J.-E. ROLLIN

Sans information à communiquer, Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que ce point est retiré de l'ordre du jour.

Compte-rendu de la représentation au sein du Collège Albert CAMUS

Rapporteuse : C. CLAUDEL-SALOMON

Le prochain Conseil d'Administration est programmé le 22 mars prochain.

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

Compte-rendu de la représentation au sein du Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères et déchets assimilés - SMICTOM de la Plaine Dijonnaise

Rapporteur : D. CHETTA

Le budget a été voté lors de la dernière réunion le 14 mars dernier.

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

QUESTIONS DIVERSES

Questions diverses

Rapporteur : P. ESPINOSA

La séance est levée à 21h00.

Secrétariat de séance

Présidence de séance

Zineb HEMAIRIA

Vice-présidente déléguée à la Petite Enfance, à l'Enfance
et à la Jeunesse
Adjointe au Maire de LONGECOURT-EN-PLAINE



Signé électroniquement par : Patrice ESPINOSA
Date de signature : 22/04/2022
Qualité : Présidence de la Communauté de
Communes de la Plaine Dijonnaise



Patrice ESPINOSA

Président de la Communauté de Communes
de la Plaine Dijonnaise
Maire d'IZIER